

SAS TRANSPORTS INDUSTRIELS CAILLE

25 rue Pierre Bourdan

02000 LAON

SIRET 493410849 00019

APE/NAF 4941A

BULLETIN DE PAIE CLARIFIE

 Période du 01/11/18 au 30/11/18
 Paiement le 05/12/18 par Virement

Conv. coll. CCNA TRANSPORTS ET ACTIVITES AUXILIAIRES

N° Séc.Soc. 1651299333239 60 Matricole 1348
 Ancienneté 2 an(s) et 2 mois
 Emploi CPL C Indice
 Qualification Niveau 5
 Département TRANSPORTS CAILLE Coef. 128
 Catégorie CHAUFFEURS Horaire 151,6700

M RAMANANTSOA Narifidy

 38 Allée Pierre Mendes France
 Appt.2932
 02200 SOISSONS

Désignation	Nombre	Base	Taux salarial	Part salarié		Part employeur
				Gain	Retenue	
SALAIRE BRUT HORAIRE	151,67	9,950	1509,12			
ABS AT	8,69	9,950			86,47	
FRAIS DE DEPLACEMENT				271,20		
HEURES DE NUIT	35,37	9,950	20,000	70,39		
TOTAL BRUT				1764,24		
SANTE						
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès		863,520	0,400		3,45	128,66
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès		863,520	1,620		13,99	19,26
Complémentaire Santé		863,520			63,24	33,77
ACCIDENTS DE TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES		863,520			0,00	29,36
RETRAITE		863,520				
Sécurité Sociale plafonnée		863,520	6,900		59,58	73,83
Complémentaire Tranche 1		863,520	4,675		40,37	43,82
FAMILLE-SECURITE SOCIALE		863,520			0,00	29,79
ASSURANCE CHOMAGE		863,520			0,00	36,27
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR		863,520			0,00	28,21
CSG non imposable à l'impôt sur le revenu		38,520			0,00	3,08
CSG/CRDS imposable à l'impôt sur le revenu		1505,432	6,800		102,37	0,00
ALLEGEMENT DES COTISATIONS		1505,432	2,900		43,66	0,00
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS				326,66		-782,35
Réintégrat° part pat mutuelle				33,77		

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU (Montant réellement perçu)

1437,58

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie

1,60

Impôt sur le revenu						Base	Taux de prélèvement à la source		Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source						1243,81	0,00		0,00
Cumuls	Salaire brut	Charges salariales	Ch. Pat. Sociales	Ch.Pat. Fiscales	Avantages en nature	Net imposable	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Simulation du net à payer après PAS
Période	1764,24	326,66	-377,46	21,16	0,00	1243,81	142,98	0,00	1437,58
Année	17485,78	4716,80	2864,95	397,47	0,00	14671,09	1575,08	0,00	Allégement des cotisations employeur 809,32
Compteurs		Pris	Restant	Acquis	Dates de congés				Total versé par l'employeur 1407,94
Congés		0,0000	28,0000	15,0000	Du	Au			
Repos compensateur		0,0000	0,0000	0,0000	Du	Au			
					Du	Au			

Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr rubrique cotisations sociales.

Pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.